

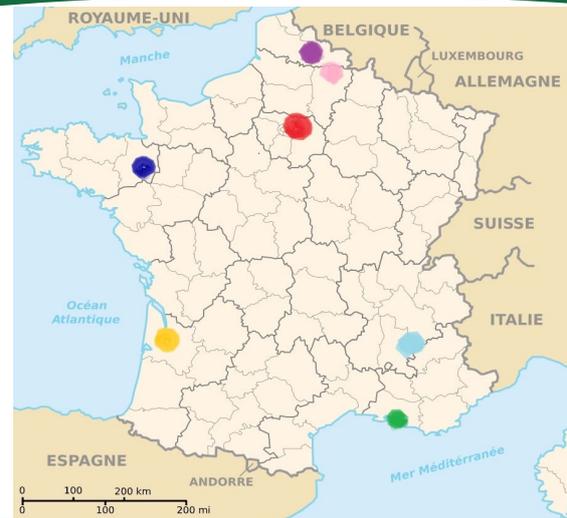


FRANCE

Localisation : ● Paris et Île de France ● Rennes ● Marseille
● Bordeaux ● Lille ● Calais ● Grenoble

Budget : 248 700 €

Durée du projet : 18 mois



CONTEXTE

Dans un contexte de forte pression migratoire, le rapport du GRETA (2017) décrit les défis que la France doit relever pour assurer la protection des enfants contre la traite des êtres humains:

- La faible capacité d'identifier les enfants victimes de traite, notamment parmi les enfants non accompagnés (y compris dans les zones d'attente)
- L'absence de solutions d'hébergement et de mise à l'abri suffisantes pour les enfants victimes de la traite
- L'absence d'une procédure systématique de nomination d'un représentant légal pour les enfants non accompagnés
- Un manque de formation des professionnels en contact avec les enfants à risque ou victimes de traite
- La faible application du principe de non-poursuite des victimes de traite, notamment dans les situations d'exploitation à des fins criminelles
- Le manque d'espace pour la participation des enfants à l'élaboration des politiques et aux décisions les concernant.

Ce projet répond à certains des défis constatés, en partenariat avec de nombreux acteurs publics, privés et associatifs.



MINEURS À RISQUE ET VICTIMES DE TRAITE EN FRANCE

Enjeux de protection
et de représentation légale



Un projet dans la continuité des efforts engagés depuis 2015

ECPAT France est engagée sur la question de la protection des mineurs contre la traite depuis 2015. Une première recherche intitulée « *Mineurs et traite des êtres humains en France, de l'identification à la protection : quelles pratiques? Quelles protections ?* », dirigée par Bénédicte Lavaud-Legendre a permis d'identifier les défaillances en termes d'identification d'orientation et de protection des enfants victimes de traite. Suite à cette recherche des formations permettant d'« **Identifier et orienter les mineurs victimes de traite** » ont été réalisées à l'intention des professionnels en contact avec des mineurs victimes et en risques. Celle-ci a aussi donné lieu à la production d'outils d'information sous format brochures et vidéos (traduits en 13 langues) à destination des mineurs isolés non accompagnés intitulés « **Quels sont tes droits ?** »

Par la suite, ECPAT France a organisé une recherche spécifique portant sur les « **Enjeux de la protection et de la représentation légale** » permettant d'identifier des pistes de réformes souhaitables.

Le projet CAP s'inscrit dans la continuité de ces recommandations et porte sur l'amélioration des capacités des professionnels visant la protection des enfants contre la traite.

OBJECTIF DU PROJET :

Améliorer la protection des enfants victimes de traite en France grâce au renforcement des capacités des professionnels et du système de protection de l'enfance.

Les résultats attendus sont:

Identification et orientation. Les enfants à risque ou victimes de la traite sont mieux identifiés et référés aux autorités compétentes, grâce à une meilleure compréhension de leur situation et des droits des professionnels travaillant dans les zones d'attente, par des professionnels impliqués dans l'évaluation des enfants non accompagnés, des professionnels du droit et des enfants non accompagnés eux-mêmes.

Non poursuite. Les professionnels travaillant en contact avec les victimes de traite aux fins de criminalité forcée sont capables de les identifier et d'améliorer leur pratique afin de les protéger.

Représentation légale et hébergement. Le système de protection de l'enfance en France est amélioré pour mieux protéger les enfants victimes de la traite, en termes de représentation légale et d'hébergement, en plaidant pour de multiples options sûres et sécurisées.

Identification et orientation

- Développement d'outils de formation, y compris e-formations
- Ateliers multidisciplinaires dans les zones de rétention
- Formation de professionnels intervenant dans les évaluations sur la minorité et l'isolement des mineurs non accompagnés
- Adaptation et diffusion des outils pour les enfants non accompagnés
- Site d'informations juridiques sur la traite des êtres humains

Mise en œuvre du principe de non poursuite des victimes de traite à des fins de criminalité forcée

- Ateliers de formation sur le principe de non poursuite dans 7 villes françaises
- Atelier de concertation sur le principe de non poursuite dans 7 villes
- Atelier multisectoriel sur la question de la non poursuite

Représentation légale et hébergement approprié

- Développement de documents de positionnement pour changer le système de représentation légale.
- Formation et appui aux administrateurs ad hoc et tuteurs dans 6 villes
- Plaidoyer et soutien à la création de dispositifs d'hébergement et de